

Ancienne Exploitation – 2 rue Henri IV



Identifiant fiche : 004

Localisation :

Adresse : 2 rue Henri IV
95420
Wy-dit-Joli-Village

Code Insee : 95690

Parcelles : n°677 et 677

Situation : Cœur de bourg

Protection : Périmètre de 500m (Eglise
CMH)

Dates :

Typologie :

Classe : Patrimoine lié à la terre

Type : Ferme

Fonction actuelle : Habitation

Implantation : En alignement /
Continuité urbaine

Statut :

Intérêt patrimonial : Élément intéressant

Etat (2017) : Bon

Foncier : Privé

Seul les éléments repérés
sont soumis à prescriptions

Description – Justification de la prescription

L'ensemble est situé dans le bourg de Wy-dit-Joli-Village. Il s'agit d'une ancienne ferme, aujourd'hui reconvertie en habitation. L'entrée dans la propriété est matérialisée par un portail unique, qui s'ouvre sur une cour, tenu par deux pilastres maçonnés en brique rouge, équipées de pierres chasse-roues. Le portail est composé d'une grille en fer forgé de couleur noire, à barreaux pour les deux tiers supérieurs et en partie comblés par un panneau opaque brise-vue, et pleine en contrebas.

Le logis se situe au fond de la cour, tandis que différentes annexes délimitent cet espace privé de l'espace public.

A gauche du portail (a), se positionnent deux annexes, en maçonnerie plus ou moins grossière composée de moellons de pierre calcaire beurrés.

- **La première (1)**, la plus à l'est, respecte un gabarit R+C, la façade est en partie végétalisée. Elle est couverte d'un toit à deux pans en tuiles mécaniques rouges (grand moule) ;



- **La seconde (2)** n'a plus de toit apparent depuis l'espace public ; pour autant sa façade avec l'espace public se présente donc aujourd'hui sous la forme d'un mur, ponctué d'une ouverture haute, fermée par un volet en bois naturel. Ce mur est en partie couronné d'un chapeau conçu avec des tuiles mécaniques maçonnées. Un chaînage d'angle fait la jonction avec le pilastre, tandis qu'un autre chaînage vertical correspond au poinçon du pignon, aujourd'hui aligné à la même hauteur que le mur de façade sur rue.



A droite du portail, un autre :

- **une grange (3)** s'élève perpendiculairement à la route, présentant un pignon aveugle en maçonnerie de moellons de pierre calcaire, ici à joints creux réalisés avec un mortier au ciment. Le toit est à deux pans, recouvert de tuiles mécaniques rouges (grand moule).

Enfin **le logis (4)**, situé en fond de cour, est construit en moellons de pierre calcaire, à joints affleurants. D'un gabarit imposant, il est composé de deux niveaux et les combles. Les baies sont nombreuses et rythment la façade.

Les baies des étages s'imposent : les encadrements sont marqués, en enduit de couleur claire, les fenêtres en bois naturel ; des garde-corps sécurisent ces baies, en fer forgé noir avec la traverse haute en bois. Toutes sont habillées de volets en bois.

La toiture est en tuiles plates rouges. Des cheminées s'élèvent, toutes différentes, en briques rouges, pierre ou béton.



Dans la continuité est du logis, se trouve **un petit bâtiment (5)** présentant une couverture en tuiles mécaniques rouges (grand moule) qu'un pigeonnier vient agrémenter.



– **Prescriptions - Eléments à préserver :**

- L'emprise, l'organisation et les gabarits des constructions
- La nature et le traitement des parements de façades
- La forme des toitures
- Les menuiseries en bois ainsi que le portail d'accès
- Les chaînages verticaux
- Le pigeonnier

– **Recommandation - Éléments à caractère dénaturant :**

Les travaux de rénovation d'ouvrage doivent conserver la cohérence entre les matériaux en place et ceux nouvellement employés.

- Les maçonneries
- La rénovation des joints des maçonneries implique qu'ils soient refaits à l'aide d'un mortier bâtard de chaux blanche selon la technique traditionnelle locale
- Les appuis de fenêtre en béton des bâtiments sont à revoir

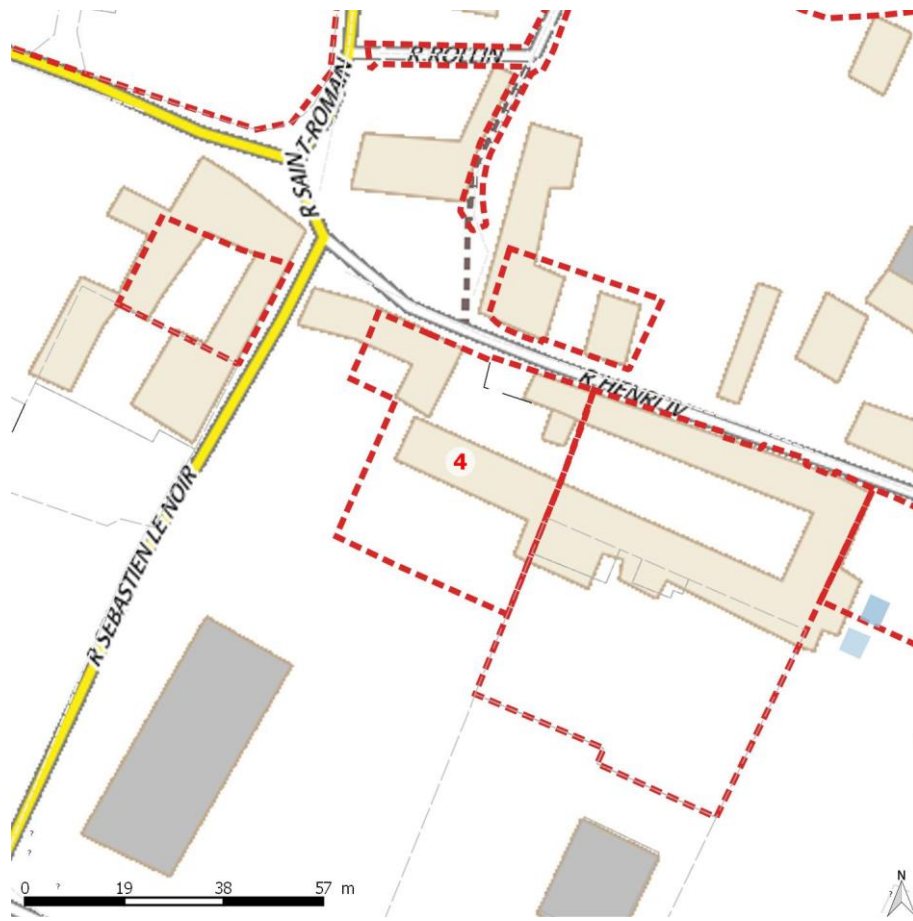


- Les cheminées
- Le remplacement des dalles de couverture en béton sur les conduits de cheminée par des mitrons en terre cuite



- Installation d'évacuation d'équipement nécessitant des évacuations vers l'extérieur : ne pas réaliser ces sorties sur l'espace public ou visible depuis l'espace public.

Extrait du plan IGN



Extrait de la photo aérienne (Les numéros renvois aux numéros des bâtiments de la notice)

